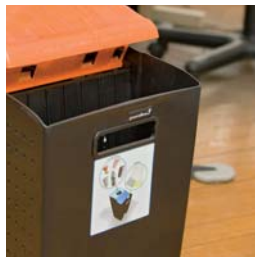




# PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

## BILAN 2009



<b>Préambule</b>	3
<b>Une politique immobilière axée sur le développement durable</b>	4
Le Plan administration exemplaire met en œuvre les objectifs du Grenelle de l'environnement	4
L'adaptation des bâtiments aux normes écologiques	4
<b>Les déplacements et véhicules particuliers évoluent selon les nouvelles normes</b>	6
La prise en compte de nouvelles normes dans les déplacements pour réduire les gaz à effet de serre	6
La police et de la gendarmerie modernisent leur parc automobile et réduisent leurs émissions de Ges	6
<b>Les achats répondent aux critères de l'Etat exemplaire</b>	8
La généralisation des critères environnementaux et sociaux dans les marchés du ministère	8
Le papier	9
La bureautique et les solutions d'impression	10
Les achats de fournitures et de mobilier	11
<b>L'introduction des produits biologiques dans la restauration</b>	12
Une alimentation plus riche en produits biologiques	12
<b>Vers la gestion écologique des espaces verts</b>	13
De nouvelles modalités d'entretien pour les espaces verts	13
<b>La politique de traitement des déchets</b>	14
Un traitement des déchets structuré	14
<b>La responsabilité sociale de l'administration</b>	15
Les objectifs sociaux du développement durable sont privilégiés	15
<b>Repères</b>	16

*La loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit dans son article 48 consacré à « l'Etat exemplaire » une série de dispositions propres à la responsabilité des administrations en matière de développement durable.*

*L'Etat se fixe ainsi des objectifs pour diminuer les émissions de carbone dans ses bâtiments en procédant à des audits énergétiques, acheter des véhicules répondant aux normes écologiques et établir des plans de déplacement, réduire la consommation de papier, procéder à des achats dont la qualité environnementale et sociale est certifiée par des labels, introduire les produits biologiques et de proximité dans la restauration administrative, mettre en place le tri sélectif et le traitement des déchets pour toutes les activités...*

*Des circulaires du Premier ministre précisent ces démarches, et notamment la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics. Cette circulaire organise un cadre général de travail et précise le champ d'action des ministères en demandant à chacun d'élaborer un « Plan administration exemplaire », ou PAE, assorti d'indicateurs de résultat identique pour tous.*

*Sous l'impulsion du secrétaire général et du haut fonctionnaire au développement durable, le ministère de l'intérieur a établi en mars 2009 un Plan administration exemplaire. Le PAE est appliqué dans tous les services du ministère, en administration centrale et territoriale : police et gendarmerie nationales, préfectures, outre-mer. Le premier bilan de ce plan a été établi et communiqué au MEEDDM en mai 2010.*

*Voici la synthèse de ce bilan. Elle retrace l'engagement du ministère en faveur du développement durable et montre sa volonté de poursuivre cet engagement en faisant appel à notre responsabilité individuelle et collective.*

## ➤ Le Plan administration exemplaire met en œuvre les objectifs du Grenelle de l'environnement :

La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement met la lutte contre le changement climatique au premier rang des priorités nationales. Pour respecter cet objectif, qui est également une priorité européenne, la France s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre, sur la période 1990-2050, en réduisant de 3 % par an en moyenne les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.



*La nouvelle sous-préfecture d'Argentan dans l'Orne, inaugurée en 2010, est le premier bâtiment «basse consommation» du ministère*

Pour réaliser cet objectif, il est essentiel d'agir sur la construction et l'équipement des bâtiments, qui rejettent 25 % des gaz à effet de serre.

Pour répondre aux mesures prévues par la loi pour les administrations, l'Etat doit soumettre les bâtiments qu'il occupe à des audits énergétiques et entreprendre leur rénovation, afin de réduire de 40 % les consommations d'énergie et de 50 % les émissions de gaz à effet de serre sur la période 2012-2020.

Le ministère de l'Intérieur compte actuellement une superficie bâtiminaire d'environ 18,9 millions de m<sup>2</sup> (SHON) . Il s'est engagé lui-même résolument dans l'amélioration de la construction et de la qualité énergétique de ses bâtiments depuis plusieurs années. Toute sa politique immobilière est organisée pour appliquer les normes les plus exigeantes et expérimenter le recours aux énergies renouvelables sur de grands projets. Le plan administration exemplaire conçu en 2009 reprend les objectifs de la loi Grenelle et les applique selon les instructions du Premier ministre.

## ➤ L'adaptation des bâtiments aux normes écologiques

Depuis la stratégie ministérielle de développement durable adoptée en 2007, les opérations immobilières du ministère de l'Intérieur sont programmées et réalisées selon les normes de haute qualité environnementale (HQE) et de haute ou très haute performance énergétique (HPE et HTPE)

En quatre ans, une trentaine de constructions et de rénovations importantes ont été conduites ainsi pour les services de police et les préfectures, auxquelles il faut ajouter une vingtaine d'opérations pour les services de la gendarmerie.

Les projets actuels prennent en compte la norme « bâtiments basse consommation » qui devra être appliquée en 2012 pour tous les bâtiments publics.

Le recours aux énergies renouvelables est mis en œuvre depuis 2006-2007 (nouveaux équipements de chauffage, approvisionnement en eau chaude, apport d'énergie solaire pour les bâtiments). Une nouvelle phase est abordée avec le lancement de chantiers plus importants qui vont permettre de fournir de l'énergie solaire aux bâtiments concernés tout en cédant le surplus à des prestataires :

► **Le futur hôtel de Police d'Avignon** va bénéficier d'un projet d'installation d'**ombrières photovoltaïques** en extérieur. Cette innovation protège les véhicules du soleil et des intempéries et produit de l'électricité photovoltaïque. Elle est conçue par une société française. La vente de l'énergie sera assurée par un bénéficiaire privé muni d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.



*Hôtel de police d'Avignon – ombrières photovoltaïques (projet 2009-2010)*

D'autres études sont en cours, notamment dans le sud de la France, pour étendre l'utilisation des énergies renouvelables aux bâtiments de la police et de la gendarmerie. L'école de police de Nîmes sera la première à en bénéficier, après l'hôtel de police d'Avignon, dans le cadre d'un projet d'équipement des toitures en panneaux solaires (5600 m<sup>2</sup> en première phase et 8500 m<sup>2</sup> en option).

### ► La réduction des consommations énergétiques

L'**administration centrale** a réalisé un **bilan carbone** sur l'ensemble du site Beauvau en 2008. Le diagnostic issu du bilan permet de programmer les mesures nécessaires à l'amélioration du site : réfection des toitures, ravalement des façades. Une première tranche de travaux d'un montant de 5,5 M€ est prévue en 2011-2012.

**Les préfetures** ont lancé leurs audits énergétiques à partir de 2009. Fin 2010, au moins 80 % d'entre elles devraient avoir achevé cet état des lieux. Les audits seront suivis de plans d'actions mettant l'accent sur les **travaux de rénovation** (isolation thermique, toitures, chaudières) et d'amélioration des équipements.

Fin 2009, a également été ouvert un chantier majeur : la mise au point d'un outil expert de suivi des fluides (OSF) pour l'ensemble du parc immobilier du ministère. Initialement mis au point pour les bâtiments de la gendarmerie nationale, ce projet sera étendu à la gestion des différents secteurs immobiliers du ministère et il aboutira à la création d'un outil unique de pilotage et de suivi, obéissant à des caractéristiques identiques pour les 8 200 implantations du ministère.



Fin 2009, l'administration centrale a lancé ses audits énergétiques : 93% du périmètre immobilier central sera couvert par des audits en 2010.

# LES DEPLACEMENTS ET VEHICULES PARTICULIERS EVOLUENT SELON LES NOUVELLES NORMES

## ➔ La prise en compte de nouvelles normes dans les déplacements pour réduire les gaz à effet de serre

La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 3 % par an passe par une évolution des déplacements et des véhicules du ministère.

Le bilan carbone de l'administration centrale fait apparaître que 45 % des Ges émis par les sites évalués sont dus aux déplacements des personnels et des visiteurs.

Le Plan administration exemplaire met l'accent sur une série d'actions dont la logique permettra d'adapter les équipements et de modifier les comportements :

- établissement de plans de déplacements privilégiant les transports en commun et le train, le covoiturage, la visioconférence ;
- achats de véhicules aux normes écologiques : pour 2009 rejetant au maximum 130 g/CO<sup>2</sup>/km et 125 g/CO<sup>2</sup>/km à partir de 2010 ;



Véhicule de police aux nouvelles normes

- formation des conducteurs professionnels à une conduite écoresponsable.

## ➔ La police et de la gendarmerie modernisent leur parc automobile et réduisent leurs émissions de Ges

La police a entamé la réduction de son parc automobile en 2008. D'ici 2012, ce parc doit diminuer de 10 % pour les services et de 14 % pour l'administration centrale.

Dès à présent, plus de la moitié des véhicules de la police répondent à la norme de 130 g/CO<sup>2</sup>/km (57 %). Le renouvellement du parc va permettre de réduire encore le taux moyen d'émission puisque les services orientent leurs achats sur les véhicules les moins émissifs à gamme comparable.

Chaque service ou site peut développer une politique adaptée en choisissant de privilégier certaines actions : l'école de police de Nîmes envisage de se doter de véhicules électriques en 2011.

La gendarmerie conduit les mêmes objectifs : réduction du parc, baisse des taux d'émission, achat de véhicules hybrides.

Pour la formation à l'éco conduite, la police et la gendarmerie lancent la formation de leurs conducteurs au moyen d'un même système embarqué qui permet d'enregistrer les performances individuelles et associe information et auto formation.

En 2010, 100% des conducteurs professionnels de la gendarmerie nationale seront formés à l'éco conduite.

L'accent est mis sur la diminution des réunions par le recours à la visioconférence et le regroupement des missions. Le train est considéré comme la règle pour les déplacements en métropole.



Comité de pilotage pour le développement durable du ministère de l'Intérieur

## ➔ Les plans de déplacement des préfectures associent la baisse des Ges et l'évolution des comportements

Les préfectures mènent une politique en faveur de l'environnement qui fait appel à une évolution des modes de déplacements. Ces actions s'améliorent d'année en année. Ainsi, la préfecture de Loire-Atlantique a mis en place, parmi les premières, un plan de déplacement qui concernait une cinquantaine d'agents en 2005. Trois ans plus tard, le nombre de personnes ayant choisi de bénéficier du plan avait triplé. 225 agents en bénéficient actuellement.

Ces plans de déplacement administratif, ou PDA, sont de véritables projets établis en association avec les communes ou les agglomérations :

- ils concernent la préfecture et d'autres services de l'Etat ;
- ils prévoient le remboursement aux personnels des coûts des transports en commun pouvant aller jusqu'à 50 % ;
- ils programment le covoiturage interservices, le regroupement des déplacements, le recours à la visioconférence, la mise à disposition de vélos de services, l'utilisation préférentielle des TER et du train pour les voyages en métropole ;
- l'usage de la visioconférence est privilégié pour l'outre-mer avec des résultats immédiats.

La formation à l'éco conduite fait également partie des moyens utilisés : sur certains sites, elle est proposée à l'ensemble des personnels au-delà des conducteurs professionnels.

80 % des préfectures suivant le PAE ont mis en place des plans d'actions pour diminuer les rejets de gaz à effet de serre et favorisent les moyens de transports alternatifs.



Des plans de déplacement administratif sont mis en oeuvre dans les départements suivants : **Bas-Rhin, Nord, Puy-de-Dôme, Loiret, Calvados, Yonne, Dordogne, Côte d'Armor, Morbihan, Loiret, Seine-Maritime, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Maine-et-Loire, Ardennes, Marne, Moselle, Doubs, Jura, Ariège, Hérault, Vendée, Vienne, Ardèche, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Rhône, Val d'Oise, Guyane...**

A **la Réunion**, le poste des voyages aériens a baissé de 50 % à la suite de la mise en place des visioconférences (53 en 2009)...



*Tramway dans le Loiret*

# LES ACHATS REPONDENT AUX CRITERES DE L'ETAT EXEMPLAIRE

## ➔ La généralisation des critères environnementaux et sociaux dans les marchés du ministère



Le Plan administration exemplaire met en œuvre la généralisation des achats comportant des critères destinés à protéger l'environnement et à satisfaire l'insertion des personnes protégées ou en recherche d'emploi (articles 14 et 15 du code des marchés publics).

Le premier marché à critères écoresponsables lancé par le ministère en 2006 concernait le papier. Depuis, la gamme des marchés s'est étendue et tous les achats sont couverts par des marchés nationaux auxquels les services peuvent adhérer : papier, fournitures de bureau, bureautique, etc...

La police et la gendarmerie nationale ont recours aux marchés ministériels et veillent à respecter les critères de responsabilité environnementale et sociale pour toutes les catégories d'achats.

Les préfetures généralisent les achats éco et socio responsables par le biais des marchés nationaux et utilisent les mêmes critères pour leurs achats locaux et hors marchés.





## ➔ Le papier

### ► OBJECTIF 2010

Utilisation exclusive de papier écoresponsable et passation ou renouvellement des marchés en conséquence pour tous les services.

### ► OBJECTIF 2012

Réduction de 50% de la consommation de papier par rapport à 2009.

Support du travail quotidien et outil de communication, le papier est issu d'une filière économique qui commence par la gestion de la forêt. La préservation de l'environnement se fait par l'achat de papier répondant aux labels environnementaux et par l'évolution des comportements pour adopter de nouveaux usages : réduction des consommations par la dématérialisation, organisation du travail, etc... Les objectifs du PAE sont appliqués selon un calendrier précis.



Pour la police et la gendarmerie nationale, la déclinaison du PAE est effective :

- utilisation exclusive de papier écoresponsable et rattachement à la convention UGAP du ministère ;
- utilisation de papier recyclé pour l'usage courant ;
- mise en place d'un audit pour analyser et compatibiliser les impressions ;
- généralisation de l'archivage dématérialisé pour les procédures ;
- diffusion de CD Rom pour les réunions au lieu de dossiers papier,
- communication sur les résultats.

En 2009, les services de police de l'administration centrale ont comptabilisé une consommation de 11 ramettes par personne, soit moins d'une ramette par mois et par agent : un indicateur exemplaire. Ce ratio doit encore diminuer pour les années à venir.

Dans les préfetures, la suppression de nombreux supports papier, la dématérialisation des échanges avec les collectivités locales, les actions de pilotage des stocks permettent de réduire la consommation de papier.



**Pour leur action quotidienne** en faveur des achats de papier répondant aux normes écologiques et de réduction de l'usage du papier, de nombreuses préfetures peuvent être citées : **Cher, Morbihan, Puy-de-Dôme, Côte d'or, Alpes de Haute Provence, Gers, Loire, Rhône, Bas-Rhin, Martinique, Bas-Rhin, Charente, Nièvre, Indre, Aveyron, Guyane, Allier, Saône-et-Loire, Aveyron, Manche, Vienne, Pyrénées-Orientales** (baisse de 40% en 2009/2008), **Réunion** (baisse de 36,4% en 2009/2008), **Vendée** (baisse de 30 % en 2009/2008), **Oise** (baisse de 20 % en 2009/2008), **Ariège** (baisse de 36 % depuis 2007, soit 12 % / an en moyenne).

Plus de 80 % des préfetures ont recours aux marchés nationaux écoresponsables du ministère. Elles utilisent de manière exclusive du papier labellisé issu de forêts durablement gérées. Les marchés en vigueur prévoient aussi l'utilisation d'encre végétale.

## ➤ La bureautique et les solutions d'impression

### ▶ OBJECTIF 2010

Pour la bureautique, 60% des nouveaux matériels achetés doivent avoir des performances équivalentes à celles de l'éco label européen.

### ▶ OBJECTIFS 2012

- suppression des imprimantes à jet d'encre ;
- non remplacement de 80% des imprimantes individuelles ;
- développement des copieurs multifonctions en réseau ;
- 100% des cartouches laser devront avoir des caractéristiques équivalentes à celles de l'éco label français NF environnement ;
- 100% des cartouches usagées devront être reprises par les prestataires ou par des structures d'insertion.

Les objectifs du Plan administration exemplaire portent sur les achats et les actions relatifs à l'organisation du travail.

### ▶ Vers des parcs informatiques labellisés et plus économes en énergie dans la police et la gendarmerie



Les services centraux modernisent leur parc informatique pour répondre aux objectifs du Plan administration exemplaire. Pour la police, un schéma prévoit le remplacement de plus de 850 ordinateurs par des unités permettant des économies d'énergie et correspondant à des labels écologiques. Les remplacements concernent 140 ordinateurs en 2009, 250 en 2010 et 460 en 2011 et 2012.

Cette réforme devrait diviser par 7 le nombre de kWh consommés en 2009 et permettre une réduction de 110 tonnes équivalent CO<sup>2</sup>.

Une nouvelle répartition du parc informatique est en cours, associée à une diminution du parc total des imprimantes 2009. Grâce au plan lancé en 2006 pour la suppression des imprimantes à jet d'encre, il n'en subsiste plus dans les services.

Comme ceux de la police, les nouveaux marchés de la gendarmerie prévoient des achats bureautiques selon les clauses écoresponsables : label Energy Star, limitation de la teneur en substances toxiques, emballages constitués à partir de matériaux recyclés, garantie que le produit est facile à désassembler et à recycler en fin de vie... Toutes les cartouches d'impression sont labellisées aux normes NF environnement et reprises par des associations d'insertion pour leur recyclage.

### ▶ Une politique très suivie dans les préfectures

Depuis 2009, 89 % des préfectures achètent leur matériel bureautique et d'impression selon les critères éco responsables, et pratiquent des actions durables pour l'organisation de la fonction bureautique et le recyclage des matériels.

Pour leur action quotidienne, on peut se référer, entre autres, aux préfectures de **la Nièvre** (suppression de 70 % des imprimantes individuelles en 2009), de **l'Eure** (suppression de 30 % des imprimantes individuelles en 2009 et suppression de toutes les imprimantes à jet d'encre), de **la Vendée** (suppression de 25 % des imprimantes individuelles en 2009), du **Maine et Loire** (suppression complète des imprimantes individuelles et à jet d'encre en 2009, réduction du parc des copieurs et des serveurs – 88 % des copieurs en service sont multifonctions), de **la Haute-Savoie** (suppression des imprimantes à jet d'encre et des imprimantes individuelles – copieurs et imprimantes en réseau).

## ➔ Les achats de fournitures et de mobilier

### ▶ OBJECTIFS 2010

Réduction de 10% de la consommation de fournitures par rapport à 2009

### ▶ OBJECTIFS 2012

100% des produits achetés devront bénéficier d'un éco label ou des caractéristiques suivantes :

- 100% des produits achetés devront provenir de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international pour les produits en bois;
- pour les produits non couverts par un éco label, les produits achetés seront sans substances toxiques.



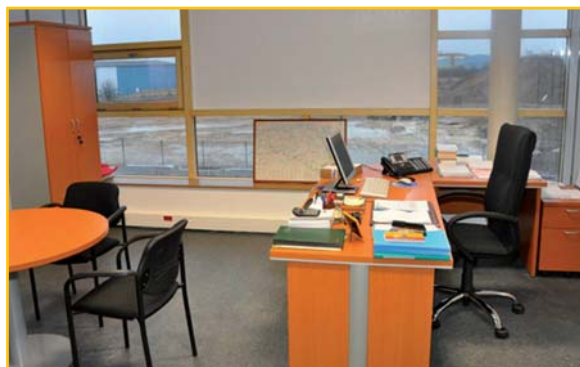
Bureau de la sous-préfecture d'Argentan

Les achats de fournitures, matériels de bureau et de mobilier répondent également aux critères écoresponsables fixés par le Plan administration exemplaire : matériaux issus de forêts gérés et de sources légales pour le bois, composants recyclables, revêtements écologiques... Les objectifs 2010-2012 prévoient des actions de réduction et d'évolution des produits en faveur du développement durable.

Dans la police et la gendarmerie, les critères du PAE sont mis en œuvre et les politiques d'achats sont clairement ciblées : 100 % des bois et articles comprenant du bois achetés par les secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) sont issus des forêts gérées. Pour ces achats, la gendarmerie adhère aux marchés écoresponsables passés par le ministère via l'UGAP.

Les préfectures adhèrent également à ces marchés et mettent en œuvre un ensemble d'actions dont les résultats sont significatifs.

87 % des préfectures ont recours aux marchés du ministère pour l'achat de fournitures de bureau et de mobilier. Ces marchés comportent les critères éco responsables requis pour répondre aux normes environnementales et garantissent des **achats éco labellisés**.



Mobilier écoresponsable au ministère de l'Intérieur

Pour leur action quotidienne, on peut citer les réalisations des sites qui ont anticipé les réductions : **Côte d'Or** (baisse de la consommation par agent de 55 % entre 2007 et 2009, soit plus de 25 % par an/agent), **Hautes-Pyrénées** (diminution du stockage de 50 % par une gestion centralisée), **Yonne** (réduction de 20 % des consommations pour 2008-2009), **Oise** (réduction de la consommation de 66 % depuis 2007, soit plus de 30 % par an en moyenne), **Loire** (baisse de la consommation de 30 %), **Haute-Savoie** (baisse de la consommation de 30 %), **Réunion** (baisse de la consommation de 14 %), **Charente** (réduction de la consommation de 5 % par an depuis 2007), **Orne** (diminution de l'allocation par agent/an, limitée à 35 € en 2009).

# L'INTRODUCTION DES PRODUITS BIOLOGIQUES DANS LA RESTAURATION

## ➔ Une alimentation plus riche en produits biologiques

### ▶ OBJECTIFS 2010

Atteindre 15% de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration.

### ▶ OBJECTIFS 2012

Atteindre 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration.

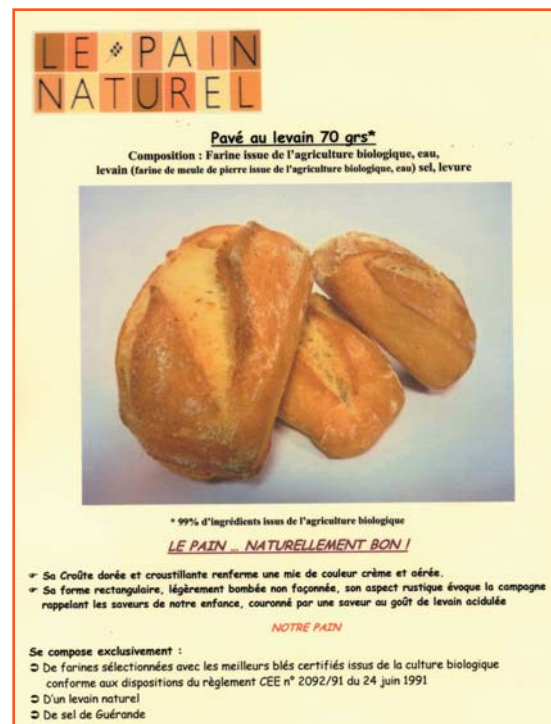
La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit un renforcement de l'agriculture biologique et demande à l'Etat un effort particulier pour introduire les produits biologiques dans l'approvisionnement des restaurants administratifs.

Cet objectif satisfait plusieurs finalités : le soutien à la filière biologique pour rejoindre les pays européens avancés dans ce domaine, la promotion d'une agriculture sans produits chimiques favorables aux sols et à la qualité de l'eau, la diffusion de produits conformes à des objectifs de santé. Il est également recommandé d'acheter des produits issus de l'agriculture raisonnée et des produits de saison en veillant à leur proximité (réduction des émissions de GES dues aux transports).



Présentation de produits bio au restaurant du ministère de l'Intérieur

En 2010, le ministère a mis au point un « Plan bio » pour la restauration de l'administration centrale. Ce plan prévoit des menus adaptés et réguliers, ainsi que des modalités de gestion avec les fournisseurs et une traçabilité de l'introduction des aliments bio.



Le pain bio au ministère de l'Intérieur (cafétéria)

La crèche du site de Beauvau va expérimenter une offre 100% bio pour l'alimentation des enfants.

En province, ces instructions sont relayées dans les cercles de la gendarmerie.

Les préfectures dotées d'un restaurant administratif introduisent progressivement des clauses en faveur de l'alimentation biologique dans leurs marchés. Elles mènent des réflexions pour développer les « circuits courts », mettre en avant des productions respectueuses des saisons, ont recours à des offres orientées sur l'agriculture biologique ou raisonnée pour leurs personnels (conventions avec les AMAP) et leurs invités.

**Pour son action quotidienne**, on peut citer la préfecture du **Rhône** qui a passé une convention avec les professions agricoles pour la fourniture de produits bio au restaurant inter-administratif de Lyon. Par ailleurs, une offre hebdomadaire de « paniers de fruits et légumes biologiques » est proposée, en commande groupée et dématérialisée, aux agents de la préfecture.

## ➔ De nouvelles modalités d'entretien pour les espaces verts

### ► OBJECTIFS 2012

- 100% d'achats, d'amendements et de supports de culture ayant soit des caractéristiques au moins équivalentes à celle de l'éco label européen, soit issus de filières de valorisation de déchets organiques ;
- 50% de produits issus de filières de valorisation de déchets animaux dans les achats d'engrais ;
- 50% de matériels d'entretien utilisant de l'énergie électrique ;
- 100% d'achats de composteurs ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel français NF environnement.



Sous-Préfecture de Rochefort - espaces verts

Le Plan administration exemplaire applique les objectifs prévus pour changer les techniques d'entretien des espaces verts. Le succès de ces actions est assez marquant pour que de nombreux services aient anticipé la réalisation des objectifs de 2012.



L'administration centrale disposant de peu d'espaces verts, la nouvelle politique est mise en œuvre par les préfectures : utilisation de produits

verts et écolabellisés ; recours aux désherbeurs thermiques ; reprise de techniques traditionnelles (binage, paillage, compostage...), recueil de l'eau de pluie dans des citernes pour l'arrosage des jardins.

70 % des préfectures font état de pratiques écologiques pour le traitement des espaces verts et des jardins.

La formation des personnels d'entretien aux techniques éco responsables, le recours aux entreprises d'insertion et ateliers protégés, lorsque l'entretien est externalisé, donnent à cette évolution une dimension sociale et environnementale.

Pour leur action quotidienne, on peut citer **la Côte d'Or** (engrais biologiques, citerne d'eau de pluie de 30 000 litres, techniques traditionnelles); **la Nièvre** (traitement naturel des jardins, binage manuel, formation des jardiniers) ; **le Loir et Cher** (utilisation d'engrais naturels de corne broyée, gestion des tontes alternée, matériels thermiques) ; **le Loiret** (100 % de produits labellisés, matériels thermiques, pas de désherbants chimiques) ; **les Hautes-Pyrénées** (100 % des engrais issus de la valorisation des boues de la station d'épuration de Tarbes) ; **la Seine-Maritime** (produits verts et naturels, traitement des jardins par paillage, compostage des déchets verts)...



## ➔ Un traitement des déchets structuré

### ▶ OBJECTIFS 2012

Atteindre un taux de recyclage des papiers blancs de 60%.

### ▶ OBJECTIFS 2012

Mettre en place dans les services un dispositif de collecte sélective et un dispositif de valorisation ou de recyclage pour les papiers blancs, les emballages, les équipements électriques et électroniques et les piles.

Le traitement des déchets est une politique essentielle pour les administrations. Le Plan administration exemplaire reprend les objectifs prévus par la loi Grenelle.

Pour l'administration centrale, les papiers collectés sont recyclés. Depuis trois ans, l'ensemble des bâtiments a été équipé en poubelles de tri sélectif.



Tri du papier

Avec 6000 poubelles à double compartiment, livrées en 2010, pour la dernière phase d'équipement des services centraux, tous les services disposent désormais du tri sélectif. Les agents de nettoyage sont formés par la société prestataire. La collecte des déchets spécifiques et des déchets industriels est également mise en œuvre sur tous les sites.

0 €, c'est le coût de la collecte des consommables informatiques de l'administration centrale par le collectif Emmaüs.

145 000 €, c'est le coût des 6000 poubelles livrées à l'administration centrale en 2010.



Pôle central de tri - cour du MIOMCT

La mise en place des actions se poursuit dans les services territoriaux.

Pour la plupart des préfetures, la gestion des déchets s'inscrit dans un processus conduit avec les collectivités locales. Le ramassage et le tri des déchets s'effectuent en concertation avec les structures spécialisées existantes. Ces actions sont complétées par une politique interne volontariste : dotation des services en poubelles à double compartiment, mise à disposition de bacs de récupération des déchets électriques et électroniques, compostage des déchets verts, sensibilisation des agents...

**L'action quotidienne** conduite dans de nombreux sites fait de cette politique une réalité... La préfecture du **Finistère** mène une politique de tri sélectif de ses déchets depuis 2005. Chaque service s'assure de la sensibilisation des agents, et du bon déroulement du tri. Les déchets électroniques, électriques et électroménagers (DEEE) sont repris par les prestataires et France Domaine. Une entreprise effectue la reprise et le recyclage du carton trié par les agents.

## ➤ Les objectifs sociaux du développement durable sont privilégiés



Rampe d'accessibilité pour personnes handicapées

Le développement durable comprend un pilier social intégré dans les objectifs du Plan administration exemplaire.

Pour 2009, le ministère a réalisé son bilan social pour les trois secteurs de l'administration générale et territoriale, de la police et de la gendarmerie.

Les marchés nationaux portant sur les achats ministériels comprennent des clauses relatives à l'insertion et aux prestations des personnes en situation de handicap (article 15 du code des marchés publics).

Le ministère atteint un taux de 6,7 % d'emploi de personnes handicapées. Tous les secteurs suivent cette politique, y compris les secteurs traitant de l'opérationnel.

Des plans triennaux sont mis en place pour intégrer et améliorer l'emploi des personnes handicapées. Le second plan triennal s'est achevé en 2008 (période 2006-2008) et le troisième plan est en cours. Les plans sont orientés sur les recrutements, la sensibilisation des personnels, les aménagements et aides personnalisées, l'optimisation des outils de gestion.

Pour les services territoriaux, la plupart des préfetures respectent les critères imposés par les textes pour l'emploi des personnes handicapées (6% minimum) et confient des prestations à des ateliers protégés ou à des entreprises destinées à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

### L'action quotidienne...

La préfecture des **Pyrénées-Atlantiques** emploie 9,8% de handicapés et a nommé un « correspondant handicap » pour s'assurer de la stabilité de ces emplois, ainsi que de la bonne qualité de l'accueil des agents à mobilité réduite.

Les préfetures ont une politique dynamique en ce domaine, comme **le Cantal, l'Allier, l'Ariège, l'Aveyron, la Côte d'or, le Gard, l'Eure, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques, la Haute-Loire, la Sarthe** qui comptent 8 à 10 % de personnes handicapées dans leurs effectifs.

Tous les travaux consécutifs aux audits énergétiques des services du ministère comporteront également un volet relatif à l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite.



Equipement adapté aux sourds et malentendants

## Loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

### Titre IV – Etat exemplaire

#### Article 48

*L'Etat doit, comme toute collectivité publique, tenir compte dans les décisions qu'il envisage de leurs conséquences sur l'environnement, notamment de leur part dans le réchauffement climatique et de leur contribution à la préservation de la biodiversité, et justifier explicitement les atteintes que ces décisions peuvent le cas échéant causer. Cette prise en compte est favorisée, pour les grands projets publics, par l'association la plus large possible de l'ensemble des acteurs concernés dans un esprit de transparence et de participation. L'Etat prendra les mesures nécessaires pour que les projets de loi soient présentés avec une étude de l'impact des dispositions législatives projetées, tant économique et social qu'environnemental.*

*L'Etat favorisera le respect de l'environnement dans l'achat public par un recours croissant, dans les marchés publics des administrations et services placés sous son autorité, aux critères environnementaux et aux variantes environnementales. Dans ce cadre, particulièrement dans les zones d'outre-mer éloignées de la France continentale, l'Etat veillera à faciliter l'utilisation des produits fabriqués à proximité de la zone de consommation, à établir, dans ce cadre, les correspondances nécessaires et à modifier la nomenclature douanière dans les collectivités d'outre-mer afin de distinguer, selon des critères de proximité, les produits importés. Cette mesure permettra de réduire le coût écologique du transport, notamment les émissions de gaz à effet de serre.*

*L'Etat se donne pour objectifs :*

*a) Dès 2009, de n'acquérir, s'agissant de véhicules particuliers neufs à l'usage des administrations civiles de l'Etat, que des véhicules éligibles au « bonus écologique », sauf nécessités de service ;*

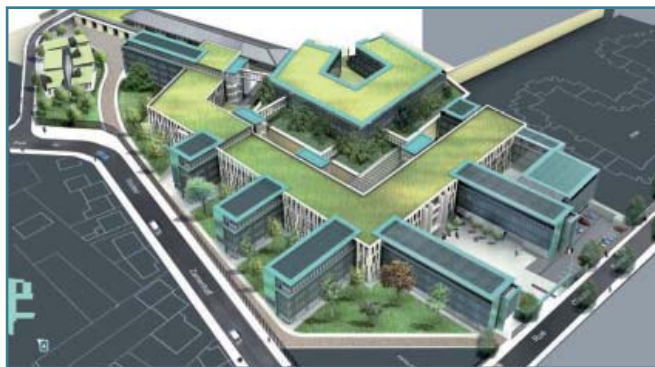
*b) Dès 2009, de développer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et les installations de vidéoconférence ;*

*c) A compter de 2010, de n'acheter que du bois certifié ou issu de forêts gérées de manière durable ;*

*d) D'ici à 2012, de réduire de façon significative la consommation de papier de ses administrations, de généraliser le recyclage du papier utilisé par ses administrations et, à cette date, d'utiliser exclusivement du papier recyclé ou issu de forêts gérées de manière durable ;*

*e) De recourir, pour l'approvisionnement de ses services de restauration collective, à des produits biologiques pour une part représentant 15 % des commandes en 2010 et 20 % en 2012 ainsi que, pour une part identique, à des produits saisonniers, des produits à faible impact environnemental eu égard à leurs conditions de production et de distribution, des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine ou des produits issus d'exploitations engagées dans une démarche de certification environnementale ;*

*f) De favoriser dans ses administrations et ses services la mise en place du covoiturage.*



*Plan du bâtiment de la direction générale de la gendarmerie nationale aux normes du Grenelle de l'environnement*

*Les administrations de l'Etat entreprendront au plus tard en 2009 un bilan de leurs consommations d'énergie et de leurs émissions de gaz à effet de serre et engageront un plan pour améliorer leur efficacité énergétique, qui prendra en compte les objectifs fixés pour les bâtiments de l'Etat par le I de l'article 5, avec un objectif d'amélioration de 20 % en 2015.*



*Le Gouvernement présente au Parlement une évaluation de l'impact environnemental des aides publiques à caractère budgétaire ou fiscal. Les aides publiques seront progressivement revues de façon à s'assurer qu'elles n'incitent pas aux atteintes à l'environnement.*

*L'Etat veillera à ce que les programmes d'aide au développement qu'il finance ou auxquels il participe soient respectueux de l'environnement des pays bénéficiaires et soucieux de la préservation de leur biodiversité et, pour partie, spécifiquement dédiés à ces finalités. Il intégrera l'objectif d'adaptation au changement climatique à la politique française de coopération.*

*L'Etat s'attachera à ce que, d'ici à 2012, les formations initiales et continues dispensées à ses agents comportent des enseignements consacrés au développement durable et à la prévention des risques sanitaires, sociaux et environnementaux adaptés aux fonctions et responsabilités auxquelles préparent ces formations.*

*L'Etat se fixe pour objectif de disposer en 2010 des indicateurs du développement durable à l'échelle nationale tels qu'ils figureront dans la stratégie nationale de développement durable et organisera à cet effet, avant la fin de l'année 2009, une conférence nationale réunissant les cinq parties prenantes au Grenelle de l'environnement. Le suivi de ces indicateurs sera rendu public et présenté au Parlement chaque année à compter de 2011.*

*L'Etat se fixe également pour objectif de disposer d'indicateurs permettant la valorisation, dans la comptabilité nationale, des biens publics environnementaux d'ici à 2010.*

## « Documents de référence »

- *Circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat et de ses établissements publics*
- *Circulaire du 5 décembre 2008 concernant le renouvellement de la flotte automobile de l'Etat*
- *Circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'Etat*
- *Circulaire du 11 mars 2010 relative au dispositif financier accompagnant la mise en œuvre des plans administration exemplaire*



Grilles de l'hôtel de Beauvau

Création et rédaction : DICOM et Haut Fonctionnaire au Développement Durable.

Crédit photos : DICOM et FOTOLIA - © arrow - Fotolia.com ; © Lai Leng Yiap - Fotolia.com ; © MichMac - Fotolia.com ; © Olivier Le Moal - Fotolia.com ; © patrimonio designs - Fotolia.com ; © Simon Coste - Fotolia.com ; © tiero - Fotolia.com.